



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS GENERAUX**

**ABONNEMENT A UNE BASE DE DONNEES AVEC L'OPTION INTELLIGENCE  
ARTIFICIELLE - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE  
EN CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant que dans l'exercice de ses compétences, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane souhaite avoir accès à une base de données juridiques fiables pour ses recherches administratives et juridiques,

Considérant que la société LAMY LIAISONS, ayant son siège social à Saint-Ouen-sur-Seine (93400), 7 rue Emmy Noether Immeuble Euroatrium, répond aux besoins et propose une base de données juridiques dénommée Lamyline New Multi et d'une option IA, une intelligence artificielle générative qui apporte des réponses instantanées et fiables aux questions juridiques,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la commande Publique, et qu'après analyse de l'offre, la proposition de la société LAMY LIAISONS apparaît économiquement avantageuse pour un coût global et forfaitaire de 16 623,84 € HT pour une durée de 12 mois à compter du 1er février 2026 décomposé comme suit :

- 8 595,42 € HT (base de données juridiques dénommée Lamyline New Multi)
- 8 028,42 € HT (option Intelligence artificielle générative),

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un marché ayant pour objet un abonnement à une base documentaire numérique juridique fiable et l'option IA, intelligence artificielle générative avec la société LAMY LIAISONS, ayant son siège social à Saint-Ouen-sur-Seine (93400), 7 rue Emmy Noether Immeuble Euroatrium, et de le signer pour un coût global et forfaitaire de 16 623,84 HT, pour une durée de 12 mois à compter du 1er février 2026 décomposé comme suit :

- 8 595,42 € HT (base de données juridiques dénommée Lamyline New Multi)
- 8 028,42 € HT (option Intelligence artificielle générative).

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **30 JAN. 2026**

Par délégation du Président  
La Conseillère déléguée,



*D. Mannessiez*  
**MANNESIEZ Danielle**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **30 JAN. 2026**

Et de la publication le : **30 JAN. 2026**

Par délégation du Président  
La Conseillère déléguée,



*D. Mannessiez*  
**MANNESIEZ Danielle**